



Synthèse des recommandations du Collectif Maths & Sciences

1. ELABORER DES REFORMES SUR LE TEMPS LONG

PLANIFIER, ORGANISER, IMPLIQUER, EVALUER, pour réussir les réformes décidées par les politiques.

APPLIQUER LA LOI : la planification des recrutements est une obligation légale :

Code de l'Education - Art. L911-2 : *Un plan de recrutement des personnels est publié, chaque année, par le ministre chargé de l'éducation. Il couvre une période de cinq ans et est révisable annuellement.*

2. ATTRACTIVITÉ

Le coût enseignant par élève est l'un des plus bas de toute l'OCDE comparé aux performances en maths dans la dernière enquête PISA. On n'améliorera pas le niveau des élèves sans augmenter ce coût.

L'organisation du concours placé trop tardivement est une cause structurelle de la baisse du nombre de candidats : le placement du concours en M2 produit les mêmes effondrements en 2011 et en 2022.

Recommandations

- Améliorer l'image du métier et les conditions de travail :
 - améliorer les salaires, diminuer le temps devant élèves, la taille des classes si besoin,
 - institutionnaliser du temps dédié au développement professionnel incluant les concertations avec les pairs et la formation en lien avec la recherche disciplinaire, didactique et pédagogique,
 - renforcer le rôle des professionnels de l'éducation dans l'élaboration des réformes.
- Avancer le concours actuellement placé en fin de M2.

Point de vigilance : considérer un enseignant comme un exécutant nuit à l'attractivité du métier.

3. FORMATION INITIALE

La situation actuelle est moins efficace que le système en place entre 2013 et 2021. Les interactions entre les différents acteurs de la formation doivent préserver l'autonomie des universitaires pour construire les formations. Des parcours de licences ouverts sur différents types de master sont indispensables pour des filières attractives vers l'enseignement pour pouvoir mener aussi vers l'agrégation.

Recommandations

- Maintenir des enseignements disciplinaires et des enseignements didactiques sur toute la durée du master, **dans un volume horaire au minimum équivalent à la formation actuelle.**
- Organiser une entrée progressive dans le métier répartie tout au long de la formation
- Rémunérer la formation en master comme fonctionnaire stagiaire pour les lauréats du concours.
- **Assurer pour le personnel contractuel une formation** rémunérée, soit en DIU, soit avec la formation pour le CAPES interne, d'un volume horaire minimal de 120h.

4. FORMATION CONTINUE

- ◇ *Des structures de formation continue universitaires comme les IREM ou IRES sont bien implantées et favorisent l'horizontalité et les liens avec les enseignants-chercheurs et la formation initiale. Elles manquent de reconnaissance et de moyens pour pérenniser la formation et accompagner les labo-maths.*
- ◇ *Ne pas confondre les présentations d'informations issues de la hiérarchie institutionnelle avec les formations alimentées par des savoirs universitaires et des échanges de pratiques entre pairs.*
- ◇ *Beaucoup de formateurs académiques manquent de formation spécifique, surtout didactique et disciplinaire.*

Recommandations

- Articuler formation continue et formation initiale en impliquant les parties prenantes, dont les universités.
- Reconnaître la formation continue comme valorisation du développement professionnel.
- Mettre des moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux, en particulier dans le supérieur.
- Privilégier les liens humains et des formations en présentiel et dans la durée.
- Développer des formations de formateurs didactiques et disciplinaires.